



COMMISSION DES FINANCES

du 04/09/2018

Présents : Marc GUICHOU, Gérard GONZALEZ, Andrée BRESSOLLES, Jean-Pierre MASSE, Amélia KOSTMANN.

Ordre du jour

- Annexe 5
- Péréquation des arbitres

Révision Annexe 5 pour la saison 2018/2019

ANNEXE 5 – 2018/2019

Dispositions Financières

COTISATIONS

A – CLUBS LIBRES

Engagements :

- D1	220,00
- D2	200,00
- D3	180,00
- D4	165,00
- U19	40,00
- U17	37,00
- U15	32,00
- U13	26,00
- U11	35,00
- U9	30,00
- U7	25,00
- Coupe de l'Ariège 1	100,00
- Coupe de l'Ariège 2	80,00
- Coupe de l'Ariège U17	35,00
- Coupe de l'Ariège U15	30,00
- Foot en salle	60,00
Cotisation Annuelle :	
- par club	200,00
Caisse de Solidarité (obligatoire)	
- par équipes seniors et U19 à U17 engagées	40,00
Frais de gestion par licences (toutes licences)	3,00
B – MEMBRES INDIVIDUELS	
- Cotisation District (obligatoire pour tous les membres du CD et des Commissions)	30,00

AMENDES ADMINISTRATIVES

Non fourniture dans les délais des documents suivants :

Non transmission des résultats (FMI) avant le DIMANCHE 20h	30,00
Si la tablette ne fonctionne pas :	
- Non envoi d'une feuille de match par le club recevant, Cachet de la Poste faisant foi, par jour de retard à compter du MARDI	20,00
Par semaine	100,00
Plafonné à	250,00
- Non envoi d'une feuille de match - Foot Animation	15,00
- Falsification d'une feuille de match (club responsable) : minimum	300,00
Non inscription sur Footclubs de l'engagement des équipes	100,00
Non mise à jour du listing « membres du club » sur Footclubs (responsable école de foot, éducateurs, responsable PEF Organisation – fonction : membres du club et licenciés)	50,00
Licence de joueur manquante jeunes de 6 à 13 ans	20,00
• si enregistrement avant rencontre effectué avec + de 30 jours	50,00
• si enregistrement avant rencontre effectué avec - de 30 jours	40,00
Dirigeant inscrit sur la FDM (papier) sans numéro de licence ou CNI	25,00
Joueur non licencié ayant participé aux plateaux	150,00
Fraude sur l'identité d'un joueur (au club) : minimum	500,00
Absence délégué à la Police	50,00
Absence Arbitre Assistant FDM (papier)	50,00
Absence n° licence Arbitre Assistant FDM (papier)	30,00
Absence accompagnateur Jeunes Foot d'animation	50,00
Absence n° licence Accompagnateur Jeunes Foot d'animation	30,00
Absence non excusée à l'Assemblée générale du District (par club)	150,00
Absence non excusée à convocation d'une instance	
- par personne convoquée	60,00
- pour un arbitre (à son club), pour un arbitre indépendant (cda) (non désignation)	3 matches de susp.
Défaut de présentation de licence lors d'une convocation devant une commission (par licence manquante)	20,00
Défaut équipes de jeunes (par équipe manquante)	40,00
Demande de modification d'une rencontre,	
• sénior : demande effectuée avant le 30 sept. de la saison en cours	gratuit
• jeunes : demande effectuée avant le 30 oct. de la saison en cours	gratuit
• demande effectuée dans les délais (+ de 10 jours)	
- Changement de Dates,	30,00
- Changement sur le Week-end	45,00
• demande effectuée Hors délais (- de 10 jours)	60,00

FORFAITS

1 ^{er} forfait équipes seniors	100,00
2 ^{ème} forfait équipes seniors et forfait général (D1, D2, D3)	100,00
3 ^{ème} forfait équipes seniors et forfait général (D4)	100,00
Forfait au cours des 2 dernières journées de championnat seniors	500,00
Forfait d'une équipe Futsal :	
1 ^{er} forfait	50,00
2 ^{ème} forfait	80,00
3 ^{ème} forfait et forfait général	100,00
1 ^{er} forfait équipes jeunes U13 à U19 et féminines	50,00
2 ^{ème} forfait équipes jeunes U13 à U19 et féminines	50,00
3 ^{ème} forfait et forfait général équipes jeunes U13 à U19 et féminines	40,00
Forfait au cours des 2 dernières journées de championnat jeunes et Féminines	250,00
Forfait Match de Coupe seniors	200,00
Forfait Match de Coupe Jeunes U13 à U19, féminines et futsal	50,00
Forfait à partir des ½ finales de Coupes U15, U17, U19 et séniors	300,00

ABSENCE D'ARBITRES (par arbitres manquants)

D1	120,00
D2, D3	60,00

Les taux sont doublés pour la 2^{ème} année d'infraction, triplée pour la 3^{ème} et quadruplée pour les années suivantes

DROITS DIVERS

Réclamations	
Seniors	70,00
Jeunes	40,00
Non confirmées	35,00
Frais devant la Commission Départementale d'Appel :	
Frais de dossier Appel	65,00
Frais de dossier administratif	55,00
Ouverture de Dossiers	
Litige et Discipline Joueurs	30,00
Discipline Dirigeant et Dossier administratif	50,00
Frais de notification (suspension > à 4 matchs)	8,00

Révision de la caisse de péréquation des arbitres pour la saison 2018/2019

Il est établi pour la saison 2018/2019 une caisse de péréquation mensuelle soit un **prélèvement mensuel au réel des frais d'arbitrage**.

Ex : Les frais relatifs aux rencontres de septembre 2018 seront prélevés aux clubs la 1^{ère} quinzaine d'octobre, les arbitres seront donc payés la 2^{ème} quinzaine d'octobre et ainsi de suite.

Nouveau règlement de la caisse de péréquation :

En cas de forfait général d'une équipe, déclaré lors de la **première phase** du championnat, le club concerné restera dans le calcul de la péréquation jusqu'au 31/01/19 (fin de la 1^{ère} phase). Il sera donc prélevé tous les mois au même titre que les autres clubs.

En cas de forfait général d'une équipe, déclaré lors de la **deuxième phase** du championnat, le club concerné restera dans le calcul de la péréquation jusqu'à la fin du championnat soit le 30/06/19.

Point réglementaire financier de la Commission des délégués, de la Commission des observateurs et de la Commission des tuteurs

La commission des finances rappelle que les frais de délégation, d'observation et de tutorat seront versés par virement bancaire par le District au délégué, observateur ou tuteur et débité du compte des clubs et/ou du District. Aucun frais ne sera versé directement par le club au délégué, observateur ou tuteur.

La commission des finances demande au délégué, à l'observateur et au tuteur d'utiliser uniquement l'ordre de mission disponible en téléchargement sur le site du District et de joindre la fiche d'appréciation de l'arbitre à l'ordre de mission pour le paiement de ses frais. Aucun frais ne sera payé sans ces documents.

Rappel engagement du Football d'Animation

Les engagements des U7 à U13 seront débités du compte des clubs à compter de février 2019.

Rappel règlement amendes et sanctions financières

La commission des finances rappelle aux clubs qu'ils sont tenus de consulter le montant dû des amendes et des engagements sur Foot Club et de régler ces amendes conformément aux engagements pris (soit par prélèvement mensuel, prélèvement forfaitaire ou chèque au comptant).

L'ordre du jour est épuisé. La séance est levée.

Le Secrétaire Général

Le Président de la commission
Des finances

Le Président du District de foot de
l'Ariège

Gérard GONZALEZ

Marc GUICHOU

Jean-Pierre MASSE